



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2022 - 82

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Conseillers votants :	23
Dont cinq pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 31 octobre 2022

**OBJET : RENOUELEMENT DE
LA CONVENTION D'ADHESION
AU SERVICE DE MÉDECINE DE
PRÉVENTION DU CENTRE DE
GESTION 74**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt deux, le huit
novembre, le conseil municipal de la
Commune de Chens sur Léman dûment
convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de Madame MORIAUD Pascale, Maire*

PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
De PROYART A. BAARSCH C. MORAND
F. ZANNI F. FICHARD B. STUBERT B.
PLEYNET J.P. BILLARD G. DENERVAUD
M. CHEVRON F. DIANA C. CORNU C.
MATTERA A. QUERNEC-GARIN C.
CHAMPEAU S.

EXCUSES : ARNOUX. R. « pouvoir à
MORAND F. »CHANTELOT C. « pouvoir à
MORIAUD P. » RACINE FREIXENET M.
« pouvoir à DENERVAUD M. » GEROUDET
A. « pouvoir à FICHARD B. » CHANTELOT
L. « pouvoir à TRONCHON J. »

Est élue secrétaire de la séance : MATTERA A.

Le conseil municipal,

Vu les dispositions du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Considérant d'une part que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Considérant d'autre part que la collectivité est tenue d'aménager les locaux et installations de service, de réaliser et maintenir les équipements de manière à garantir la

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le 10/11/2022

ID : 074-217400704-20221108-D2022



sécurité des agents et des usagers, et de tenir les locaux dans un état constant de propreté et présentant l'ensemble des conditions d'hygiène et de sécurité nécessaire à la santé des personnes ;

Considérant enfin que la collectivité est tenue de désigner le ou les agents chargés d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité ;

Vu le projet de convention intégrée d'adhésion décrivant les missions confiées au centre de gestion en matière de santé au travail ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE le centre de gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de l'ensemble des prestations du service de santé au travail qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif, et de la convention intégrée qui s'y attache ;

AUTORISE Madame le maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de santé au travail selon projet annexé à la présente délibération ;

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Pascale MORIAUD



La secrétaire

Audrey MATTERA